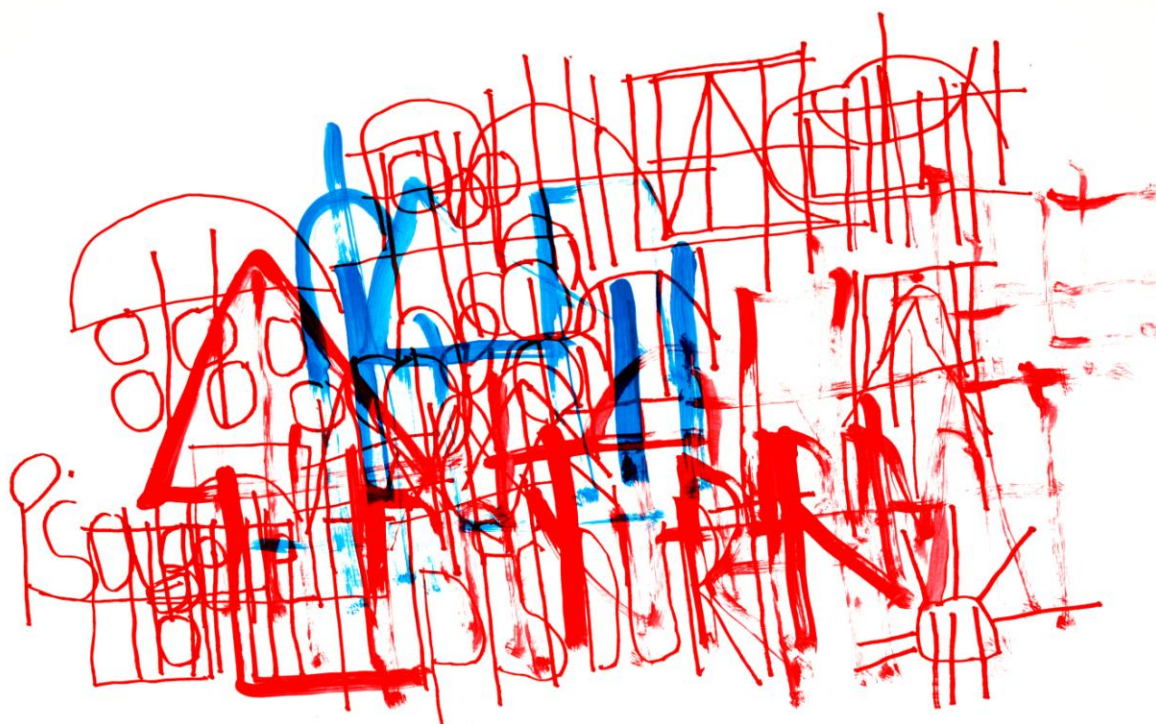




RAPPORT D'ACTIVITE 2014



Couverture : © Isabelle Gay, Sans titre, 2011. Feutre et acrylique sur bristol, cm 50 x 65

RAPPORT D'ACTIVITE DE ASA-HANDICAP MENTAL

ANNÉE 2014

Sommaire

I.	Le mot de la Présidente	Page	5
II.	Assemblée Générale 2014	Page	7
III.	Les Prestations		
	▪ Mir'arts, le reflet de nos différences	Page	8
	▪ Agor'Actions « Droits&participation »	Page	11
	▪ PART21	Page	13
IV.	Politique sociale	Page	14
V.	Nos sites internet	Page	15
VI.	Liens privilégiés	Page	16
VII.	Remerciements	Page	17
VIII.	Comptes 2014 et Annexes aux comptes	Page	20
IX.	Rapport de l'Organe de Contrôle	Page	27
X.	Comité et commissions	Page	28

I. Le Mot de la Présidente



« J'encourage(...) toutes les personnes vivant avec un handicap à contribuer à cette société qui se doit d'être plurielle ! Que chacun participe, parle et agisse, donne le meilleur de lui-même et apporte sa pierre à l'édifice que nous construisons ensemble chaque jour.

Votre engagement est donc souhaité, qu'il soit professionnel ou bénévole, notamment dans le cadre associatif, social, politique, économique, culturel ou sportif ».

Nous ne résistons pas au plaisir de citer cet extrait du discours prononcé par Didier Burkhalter, Président de la Confédération, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2014. Nous y voyons confirmée la volonté de la Suisse de donner aux personnes en situation de handicap la chance d'être considérées dans leur valeur intrinsèque et le souhait de voir la société leur accorder la place qu'elles méritent. Chacun est convié à œuvrer de concert ; la société civile notamment – en particulier les personnes handicapées et les organisations qui les représentent – a un rôle important à jouer. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006), ratifiée par la Suisse le 15 avril 2014, le souligne clairement (art. 33, al. 3).

L'année 2014 fut l'occasion pour ASA-Handicap mental de développer ses actions dans le sens d'un tel vœu. Dans le domaine de la vie culturelle, notre programme *mir'arts* a poursuivi sur sa lancée en offrant aux personnes handicapées la possibilité de témoigner de leur potentiel créatif et artistique, et à nous, membres de la communauté, l'occasion de nous enrichir de leurs productions talentueuses. Deux expositions ont été organisées sous l'égide de Teresa Maranzano, laquelle n'a pas ménagé ses efforts pour instaurer de fructueuses collaborations et concrétiser des projets contribuant à intégrer les personnes handicapées dans le circuit des arts plastiques. Parallèlement, une ample réflexion a pu être menée sur le thème de la reconnaissance de l'artiste en situation de handicap, lors d'un colloque visant à interroger les rôles et responsabilités de chacun, y compris les personnes handicapées qui furent conviées à s'exprimer.

Le second projet ayant mobilisé notre énergie durant l'année 2014, fut celui consacré aux droits des personnes handicapées, lancé en 2013. Dénommé « Droits et Participation », ce projet vise, en une première phase, à former les personnes handicapées à leurs droits en utilisant une version « facile à comprendre » de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006), et ensuite à les entendre sur ce qu'elles ont à dire concernant l'exercice de ces droits. Les associer en tant que partenaires à la mise en application et au suivi de la Convention, les soutenir dans leur prise de parole au sein de groupes de parole pour communiquer leurs expériences personnelles et souhaits, récolter leurs témoignages pour élaborer des recommandations, tels sont les enjeux. Mandatée par le comité ASA-Handicap mental, Doriane Gangloff a assumé avec conviction la mise en œuvre du projet, aux côtés de la Présidente, projet qui a pu prendre forme grâce aux précieuses collaborations nouées avec des institutions et associations des six cantons romands.

L'année 2014 a, en outre, été jalonnée d'activités menées en partenariat avec d'autres organismes : avec PART21, une demi-journée d'étude, organisée le 3 novembre, sur le thème « Apprendre tout au long de la vie » ; avec le GIFFOCH, l'achèvement du kit pédagogique de

I. Le Mot de la Présidente

formation continue des professionnels sur la Participation sociale des personnes handicapées, réalisé dans le cadre du projet européen Leonardo da Vinci. Des contacts avec des autorités et organisations à but similaire ont été maintenus, voire développés, dans l'optique de participer à la définition d'une politique du handicap : auprès du Bureau fédéral de l'égalité des personnes handicapées (BFEH, Département fédéral de l'intérieur, Berne) ; de la Direction générale de l'action sociale (DGAS) du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé de la république et canton de Genève ; de l'Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap (INSOS Suisse). Notre déménagement, en juin, dans les locaux de la Maison des Associations à Genève, a également permis de tisser des liens avec d'autres organismes.

ASA-Handicap mental a pu compter, tout au long de l'année, sur ce précieux engagement souhaité par Didier Burkhalter pour construire une société réussissant le pari de l'intégration. L'engagement a été bien réel : à commencer par les membres du comité, pour continuer par ceux du secrétariat où ont travaillé sans ménager leurs efforts et avec grande efficacité Victoria Becker (secrétaire générale) et Teresa Maranzano (chargée de projets pour mir'arts) ; Paulo Silva les a rejointes en février en qualité de secrétaire comptable. Ont également donné d'eux-mêmes les membres des commissions de travail, ainsi que Daniel Nussbaum, notre fidèle webmaster, sans parler de toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur collaboration pour que nos projets n'en restent pas à l'état d'idées mais deviennent réalité. Chacun a œuvré avec foi et constance. Ma vive reconnaissance leur est adressée !

Cette reconnaissance vous inclut, vous aussi, fidèles membres de notre association. Votre participation à nos manifestations, les points de vue que vous nous livrez lors de vos interventions et évaluations nous renforcent et nous permettent de poursuivre notre chemin tout entier tourné vers la défense des droits des personnes avec un handicap mental. Soyez remerciés, vous aussi ! Avec vous, nous poursuivrons notre mission en 2015.

Viviane Guerdan
Présidente ASA-Handicap mental

II. Assemblée Générale du 29 septembre 2014

Solidarité Handicap mental accueille l'ASA-HM

A l'invitation de Solidarité-Handicap mental, notre AG s'est déroulée cette année dans les locaux de Pôle Sud à Lausanne, un lieu et une collaboration hautement symboliques pour ne pas perdre le nord et envisager l'avenir avec détermination et solidarité.

Dans sa présentation, Mme Isabel Messer, la secrétaire générale de Solidarité-Handicap mental, rappelle que son association est issue de la section vaudoise de l'ASA et que nous partageons, de ce fait, une longue histoire et des valeurs communes, dont la participation et le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap mental.

Solidarité-Handicap mental est une association composée de personnes mentalement handicapées, de parents et de professionnels. **"Pour réfléchir et agir ensemble"**, tel est son slogan. Et de l'action, comme de la conviction et du dynamisme, SHM n'en manque pas, lorsqu'il s'agit de favoriser l'émancipation des personnes concernées, de défendre leurs droits et de faire respecter leur dignité, avec, si nécessaire, pétitions et manifestations publiques pour remuer les consciences, notamment en ce qui concerne la maltraitance.

Bravo à Solidarité-Handicap mental pour son engagement exemplaire et merci d'avoir partagé ses projets avec les nôtres.



Photo mars 2014: SHM au congrès « Au fond qui décide ? » sur le thème de l'autodétermination

Au programme 2015 d'ASA-HM, on trouve en effet les mêmes préoccupations, à savoir la question des droits et de la participation avec le projet Agor'Actions, la valorisation de la personne et son épanouissement avec Mir'arts, la formation et l'information avec les partenariats en cours avec Part 21 et le Giffoch.

Cette AG fut également pour moi l'occasion de prendre congé du comité après 11 ans d'activité, dont 8 à la vice-présidence. Onze années ... c'est à la fois beaucoup au niveau individuel et très peu à l'aune des 125 ans de notre association. L'ASA fut en effet créée en 1889 pour défendre la cause des personnes handicapées mentales. Au fil des ans, elle a largement contribué à la mise en place de dispositifs légaux visant la reconnaissance de leurs droits et le développement de bonnes pratiques en matière de formation et d'accompagnement. Hélas, rien n'est définitivement acquis dans ce domaine tant les réalités sociétales et budgétaires peuvent être contraignantes. La mission et les buts de l'ASA-HM restent donc, un siècle plus tard, parfaitement d'actualité.

Vive l'ASA-HM et merci à toutes et à tous pour vos contributions à son succès !

Michel Giroud
Vice-président ASA-Handicap mental

III. Les Prestations



MIR'ARTS - *le reflet de nos différences*

La construction d'une reconnaissance sociale et professionnelle des artistes en situation de handicap prend du temps et c'est ce à quoi mir'arts s'attèle au quotidien. Son développement et sa présence active sur le terrain encouragent la promotion des œuvres des artistes. En 2014, deux expositions ont ainsi été soutenues.

Du 7 au 27 mai, l'exposition monographique « **Vis-à-vis** » de **Martial Débetaz** a été présentée à la Maison Fusier de Ferney-Voltaire renouvelant ainsi le partenariat de mir'arts avec le Service culturel de la Mairie.

Réalisée en collaboration avec l'atelier d'art-thérapie de la Fondation Eben-Hézer et notamment de l'animatrice Nicole Luquin, cette exposition a offert un aperçu saisissant de la production de cet artiste singulier. Elle mettait en valeur un ensemble de dessins sur papier datant de 2008 à 2014, des peintures sur bois et un autoportrait grand format. Sur l'invitation de mir'arts, un texte de présentation rédigé par Anne-Sophie Déjace -historienne de l'art et ancienne directrice au MAD musée à Liège- introduisait les visiteurs dans l'univers de Martial Débetaz habité par une foule de visages stylisés qui, tels un essaim, flottent dans l'espace de la composition.

En octobre, dans le cadre de la manifestation « Poésie en Ville », mir'arts a présenté à la Bibliothèque des Pâquis l'exposition « **UniBookKat** » qui est le résultat d'un projet artistique et participatif initié par l'artiste italien Riccardo Bargellini et réalisé en collaboration avec l'Atelier ROHLING de Berne.

Grâce à l'intervention de peintres, d'écrivains et de simples citoyens, des livres invendus ont été transformés en livres uniques, véritables objets artistiques. L'exposition comprenait les œuvres réalisées par quatre artistes de ROHLING soutenus par mir'arts : David Jacot, Heinz Lauener, Christophe Marti et Clemens Wild. Pendant la manifestation, Riccardo Bargellini et Sophie Brunner (artiste responsable de ROHLING) ont animé des ateliers ouverts à tout public auxquels ont participé les quatre artistes bernois ainsi qu'Alexandre Baumgartner, Julien Gattone et d'autres résidents de la Fondation Clair Bois.

Ce projet a montré de fait un ancrage de mir'arts dans la vie culturelle locale puisque la manifestation « Poésie en Ville » était organisée par le Département de la Culture et du Sport de la Ville de Genève et par les Bibliothèques municipales.

L'édifice mir'arts continue de prendre forme. Dans sa démarche, la commission a mis l'accent sur deux dossiers qui doivent faciliter la construction de cette reconnaissance des artistes handicapés. Il y a la dimension éthique avec la finalisation de la charte qui concerne les artistes, leurs accompagnants, leurs formateurs, les lieux d'exposition et d'expression, leurs responsables légaux et les institutions. Le second dossier aborde tous les aspects liés au droit, au statut juridique et à la rémunération (cadre légal) des artistes ainsi qu'à la mise en place d'une convention ou contrat d'agence.

D'autres domaines déjà annoncés sont toujours en chantier ou en attente. Dès que possible, la commission mir'arts se penchera plus spécifiquement sur la formation des artistes et de leurs accompagnants, sur la création et la mise à jour régulière d'un listing recensant tous les lieux d'expression artistique où l'individu peut se produire (théâtre, scènes diverses, galeries, musées). Elle poursuivra également sa réflexion sur les critères artistiques qu'il importera de délimiter.



Au lendemain du colloque de juin 2013 déjà riche en conclusions, il nous est apparu essentiel de poursuivre la réflexion et le questionnement sur la reconnaissance de l'artiste en situation de handicap. En 2014, la commission a donc ardemment travaillé pour préparer et organiser le second Colloque mir'arts intitulé « **La reconnaissance de l'artiste en situation de handicap : rôles et responsabilités dans la création d'un cercle vertueux** ».

<http://mirarts.ch/1221/colloques-mir-arts/colloque-mir-arts-2014>

Ouvert aux artistes, aux familles et aux professionnels qui les accompagnent dans leur pratique, aux directeurs d'institutions et aux responsables des politiques sociales, ce colloque - qui a pris place dans les locaux de la HEP Vaud à Lausanne - s'inscrit dans le contexte de notre société actuelle visant l'inclusion. Cela nous oblige à réfléchir aux conditions qui permettent aux personnes handicapées de s'engager dans un véritable parcours artistique lorsqu'elles le souhaitent et d'être reconnues en tant qu'artistes. Nombreux sont les enjeux qu'ils soient éthiques, sociaux, politiques ou juridiques auxquels une personne handicapée et son entourage sont confrontés ; leur analyse doit permettre d'apporter des réponses susceptibles de respecter les droits et intérêts de tous.

Toutefois, des résistances entravent cette reconnaissance. Pour aider ces personnes à développer leur potentiel créatif, de quels moyens se dote l'entourage qui a un rôle déterminant à jouer ? (famille, proches, représentants légaux, professionnels qui accompagnent dans son travail, directions des institutions). Comment remédier au danger de voir les prestations invalidité de l'artiste compromises par les gains occasionnels dérivés de sa pratique artistique ?

Le but du colloque était de cerner les rôles et les responsabilités des personnes et des institutions lesquelles, grâce aux actions menées et aux moyens déployés, peuvent contribuer à la construction sociale des artistes en situation de handicap. A travers un mécanisme de cause à effet, un cercle vertueux produirait ainsi une reconnaissance de ces derniers leur permettant d'apporter une réelle contribution à notre vie sociale et culturelle.

Durant cette journée du 5 juin 2014, les participants ont notamment exprimé l'envie que mir'arts propose régulièrement des lieux d'exposition disponibles et devienne une véritable plateforme mettant en lien les artistes à la fois entre eux et avec ces lieux créatifs et d'exposition. Ils désirent que mir'arts apporte des renseignements utiles pour les artistes et se développe en faveur du partage d'informations et de la communication.

Extraits de la table ronde, un certain nombre d'obstacles – et non des moindres – restent néanmoins à franchir au niveau des institutions (*manque de partenariat, contraintes liées à l'institution : manque de moyens logistiques, matériels, financiers, impératifs administratifs, professionnels peu « ouverts »*), au niveau des représentations sociales où le regard social pèse (*les préjugés, accepter la différence, l'artiste est en marge, quel est l'intérêt des promoteurs culturels ?, institutions publiques ont une faible connaissance des artistes handicapés*). Ils concernent également l'artiste lui-même (*statut à définir, manque de lieux pour s'exprimer professionnellement, difficulté à trouver son public, qui décide du prix et qui achète ?*) et le législatif (*limites de la curatelle, manque de formation du curateur relative à la vente des œuvres, contrainte des règlements administratifs, complexité du Droit et des conditions d'attribution de soutiens financiers*).

III. Les Prestations



MIR'ARTS - le reflet de nos différences

Il serait cependant très réducteur de ne s'arrêter que sur ces quelques éléments car le colloque s'est voulu un approfondissement de cette réflexion liée à l'inclusion. Beaucoup d'aspects ont donc été abordés : enjeux éthiques, désirs et réalités, artistes handicapés et le droit. Je soulèverai ici la richesse et le propos pertinent, éclairé des divers orateurs, de la table ronde et des débats dans les ateliers. Que tous les acteurs en soient très vivement remerciés (voir sous chapitre remerciements page 17-18) pour la qualité de leurs questionnements et de leurs interventions.

Je tiens également à remercier sincèrement Teresa Maranzano, chargée de projet mir'arts, pour son travail quotidien, fourni et perspicace ainsi que sa présence très impliquée avec Viviane Guerdan dans l'organisation et l'animation du colloque. Je salue les membres de la commission mir'arts en soulignant leur engagement très productif lors de cette journée et leur investissement tout au long de l'année.

A travers son action, mir'arts est un formidable vecteur de promotion pour l'égalité des chances dans la participation des personnes handicapées à la vie artistique et culturelle. Les membres de la commission y militent activement à travers leurs expériences, leur pratique, leurs formations et leur implication dans le milieu institutionnel. L'engagement et l'investissement des acteurs et/ou partenaires sociaux et institutionnels déjà évoqués ne pourront que rendre consolidée et plus aboutie la reconnaissance sociale, professionnelle et économique des artistes en situation de handicap. Le cercle en sera alors des plus vertueux !

Dominique Pont
Responsable de la commission mir'arts

AGOR' ACTIONS « Droits & Participation »

2014, l'année des droits des personnes en situation de handicap

En Suisse, 2014 a été une année charnière pour les personnes en situation de handicap. En effet, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006) a été ratifiée par le Conseil Fédéral le 15 avril 2014 après avoir obtenu l'aval de l'Assemblée et est entrée en vigueur un mois plus tard, le 15 mai 2014.

Cette ratification a donné toute sa raison d'être au projet « Droits & Participation » qui s'enracine alors dans la volonté du gouvernement fédéral d'améliorer la participation sociale des personnes en situation de handicap. Tous les deux ans, le Bureau Fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) promeut un nouveau programme prioritaire. Le programme 2014-2016 qui a pour titre : « Nous aussi nous avons notre mot à dire ! » ancre notre projet dans cette volonté politique.

Au mois d'août 2014, le BFEH a accordé son soutien financier au projet nous allouant une subvention. Au mois de décembre 2014, ce fut au tour de la Loterie romande d'accorder un don pour la réalisation de ce projet.

Ce vif intérêt s'est également fait sentir au niveau des institutions et associations ; 15 parmi les 29 institutions ou associations des 6 cantons romands (Jura, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Genève) contactées ont répondu présentes ! Chaque canton romand participe ainsi au projet « Droits & Participation » et dispose d'un groupe de parole composé de 6 à 12 personnes avec un handicap mental. Une belle représentation !

Parallèlement, la commission « Droits & Participation », commission de travail composée de professionnels, de parents et d'autoreprésentants a été constituée et a pour mission de contribuer à la réflexion soutenant la mise en œuvre du projet et servir de relai cantonal auprès d'ASA Handicap mental pour toute question relative au projet.

Afin de réaliser le projet « Droits & Participation », ASA-Handicap mental a établi une convention de collaboration avec le SISAHM¹ afin d'une part de pouvoir utiliser le kit de formation à la CDPH² développé par Anne-Marie de Vleeschouwer, chargée du projet au sein de l'association sans but lucratif SISAHM et Serge Manneback, autoreprésentant et collaborateur au sein de cette même association, et d'autre part de pouvoir l'adapter à la réalité helvétique, ce qui fut chose faite fin 2014.

¹ Association belge qui oeuvre dans l'accompagnement à l'autonomie des personnes ayant un handicap mental

² Ce kit de formation qui a pour but de rendre accessible la CDPH et de permettre son appropriation par les personnes ayant une déficience intellectuelle.

III. Les Prestations



2014 a permis la mise en place du projet. Cette première étape sera suivie en 2015 par les étapes suivantes :

- Janvier 2015, formation de l'ensemble des participants à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et à l'autoreprésentation. ;
- De février à novembre 2015, chacun des groupes de paroles des 6 cantons romands se réuniront à 14 reprises ;
- Hiver 2015-2016 nous analyserons toutes les données recueillies dans les groupes de parole ;
- Au printemps 2016, nous réaliserons une journée d'étude qui permettra aux autoreprésentants et aux professionnels de présenter les points importants des groupes de parole.

Nous tenons à remercier ici chaleureusement toutes les personnes et institutions impliquées dans le projet « Droits & Participation » (voir sous chapitre remerciements pages 18-19)

Comme l'a dit Monsieur Didier Burkhalter, Président de la Confédération, lors de son message à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre 2014 : « Vous (les personnes handicapées) avez votre mot à dire et votre pierre à apporter à notre édifice commun : la Suisse »³. Alors donnons-leur la parole !

Doriane Gangloff
Responsable du projet « Droits & Participation »

³ <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=55495>

Le Forum Académique Trisomie 21 La Recherche mise en valeur

En 2014, ASA-Handicap mental a reconduit son partenariat avec PART21, en offrant sa contribution à l'élaboration de la quatrième édition annuelle du Forum académique trisomie 21. Cet après-midi de formation et d'échanges du 3 novembre était co-organisé avec le Département de pédagogie curative et spécialisée de l'Université de Fribourg, hôte de l'événement.

"Apprendre tout au long de la vie", le titre trouve son origine à la croisée de plusieurs axes qui ont guidé les organisateurs. Il s'agissait :

- de poursuivre dans la chronologie des précédentes éditions annuelles et de se pencher maintenant sur l'âge adulte;
- de toucher une problématique en lien direct avec la trisomie 21, ceci en choisissant le champ de la déficience intellectuelle qui en est un des attributs;
- de définir une thématique actuelle permettant de faire un lien qui ait sens entre la recherche et l'amélioration des pratiques;
- d'affirmer le concept de plateforme partenariale et pluridisciplinaire de PART21, en s'appuyant sur les compétences existantes, ici sous la forme de la présentation d'une recherche récente mise en perspective avec l'expérience de personnes concernées.

"Les apprentissages à l'âge adulte, qu'en disent les personnes avec une déficience intellectuelle ?" Cet intitulé constitue le motif de l'étude menée par l'Université de Fribourg et l'EESP de Lausanne sous la direction de Geneviève Petitpierre et Germaine Gremaud avec la collaboration d'Aline Veyre et Ivo Bruni. La présentation des résultats a servi de base au forum, elle a ensuite été mise en valeur par une table ronde à laquelle ont participé des personnes ayant une trisomie 21 et différents acteurs de la formation dans le cadre de la déficience intellectuelle.

Une huitantaine de participants a pu échanger sur ce thème qui, par l'entremise de la rédaction de "Pages romandes" cette année encore, aura trouvé un prolongement et des développements dans l'édition de mars 2015 de cette revue.

PART21 remercie une fois encore ASA-Handicap mental pour son fidèle et précieux engagement qui constitue certainement l'un des piliers du succès renouvelé du Forum académique trisomie 21.

Laurent Jenny
Président de PART21

IV. Politique Sociale

ASA-Handicap mental s'engage pour soutenir la participation des personnes handicapées

Adhérent à un des principes majeurs défendus par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, ONU, 2006), « la participation et l'intégration pleines et effectives à la société » des personnes handicapées (art. 3, al. c), ASA-Handicap mental a eu à cœur de contribuer à des projets et événements soutenant une politique sociale du handicap adaptée aux besoins des personnes.

Du côté des projets, nous avons poursuivi nos travaux au sein du GIFFOCH, dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci où nous occupions une place de partenaire « silencieux »: il s'agissait d'achever la création du kit de formation portant sur la « Participation sociale des personnes en situations de handicap », destiné aux professionnels en emploi (voir rapport d'activité 2013). Fin septembre, nous terminions notre tâche, après une phase d'expérimentation, en janvier, auprès de participants provenant de divers pays européens, invités à évaluer la session animée par les partenaires du projet. Le rapport final, adressé à la Communauté européenne, reçut en retour une évaluation des plus positives, tant du côté des agences belge, française, roumaine que suisse (la *Fondation pour la collaboration confédérale*, à Soleure). Cette formation, qui a pour but de faire connaître les dispositions de la CDPH, d'en interroger les concepts, d'aborder les stratégies d'intervention favorisant la participation et le processus d'intégration des personnes handicapées dans les divers domaines de la vie, devrait contribuer à mettre en place des mesures et pratiques propices à une politique sociale juste et efficace.

A la fin du premier semestre, ASA-Handicap mental a souhaité intégrer le réseau du GIFFOCH en tant que membre signataire d'une convention de collaboration pour la période allant de septembre 2014 à décembre 2015. La convention stipule que « Les signataires du présent document conviennent d'associer leurs ressources respectives afin de développer des activités pédagogiques favorisant à terme la participation sociale des personnes confrontées à des situations de handicap ». Les mois qui ont suivi ont permis de réfléchir et préciser les activités à développer: projet de dépôt pour fin mars 2015 d'un projet Erasmus+, projet d'un colloque international à Rennes en octobre 2015.

Du côté des événements, l'année a été jalonnée de temps consacrés à une implication dans des journées, tables rondes, conférences. Le 1^{er} avril, ASA-Handicap mental fut invitée par le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) du canton de Genève à une table ronde sur le thème *Philanthropie & Handicap*; le 6 novembre, le même DEAS nous conviait à une journée de réflexion et d'information relative à la politique globale du handicap; le 4 novembre, nous soutenions le Conseil Egalité Handicap en nous rendant à la journée de l'égalité dont le thème était « Participer pleinement aux actions et décisions : l'engagement politique des personnes avec handicap » et en participant à l'adoption d'une résolution; le 1^{er} décembre, sur invitation du Bureau fédéral de l'égalité en faveur des personnes handicapées (BFEH), nous fûmes conviée, en tant que présidente d'ASA-Handicap mental, à donner une conférence plénière dans le cadre de la manifestation organisée par le Département fédéral de l'intérieur sur le thème « Participation: par la parole, les actes et les idées! ». Avec pour titre « La Participation : un principe, un concept, des défis à relever ! », nous avons tenté de dessiner les enjeux et les défis auxquels le concept de participation renvoie et esquissé des orientations, évoqué des projets visant à faire de la participation des personnes handicapées une réalité tangible.

Viviane Guerdan
Présidente ASA-Handicap mental

V. Nos sites internet

Avec la coordination des chargés de projets et notre secrétariat, nos sites sont régulièrement mis à jour par notre webmaster Daniel Nussbaum.

www.asa-handicap-mental.ch

Nous y publions régulièrement les parutions récentes, le résultat des colloques et autres journées d'étude. Nous y informons de nos activités en cours. Certaines conférences et comptes rendus de nos propres journées de réflexion sont à réécouter et à relire en tout temps.

Le site existe maintenant depuis de nombreuses années au contenu de plus en plus étoffé.

Nombre de visites en 2014 : 6'320

www.mirarts.ch

Le Site Internet de mir'arts est une vitrine permettant en tout temps aux visiteurs de découvrir et de visionner les œuvres des artistes, de se renseigner sur les prestations offertes, les réalisations, les projets en cours, l'écho des médias, les initiatives de nos partenaires partout en Suisse.

À travers ce site, vous pouvez vous inscrire à notre Newsletter pour recevoir l'information ponctuelle de nos activités et connaître les projets que nous développons

Nombre de visites en 2014: 2911

VI. Liens privilégiés

- **Réseau Romand ASA**

Le Réseau Romand ASA est l'association faitière, signataire d'un contrat de prestations avec l'OFAS, qui nous permet de recevoir les subventions de la Confédération. Notre association est une des neuf associations membres et est chargée, depuis sa création, de gérer son secrétariat. La présidence est assumée par Christian Chatelain, directeur de Cap Loisirs. Un nouveau contrat de prestation pour une 4ème période contractuelle a pris effet le 1er janvier 2011 pour se terminer le 31.12.2014. Pour des raisons d'assainissement des finances de l'assurance invalidité, les subventions ne sont ni augmentées, ni indexées au coût de la vie au cours de ces quatre années. Cela signifie pour notre association le même montant pendant 4 ans.

- **Pages Romandes**

Pages Romandes continue à être une plate-forme importante pour notre association et met régulièrement ses pages à disposition pour nos communications et annonces. Pour plus d'informations voir : www.pagesromandes.ch

- **AIRHM - Association Internationale de Recherche scientifique en faveur des personnes Handicapées Mentales**

Notre association est membre collectif de l'AIRHM. Pour plus d'informations voir : www.airhm.org

- **Forum Handicap Valais**

Le 3 décembre 2010, en profitant de la journée internationale des personnes handicapées, le Forum Handicap Valais s'est constitué en association. La majorité des associations valaisannes soit une trentaine, actives dans le domaine du handicap, s'y trouvent représentées. ASA-Handicap mental est membre au même titre que les autres associations. La présidence est assurée par Oliver Salamin, directeur de l'ASA Valais. Pour plus d'information voir : www.forumhandicapvalais.ch

- **PART21**

Le Pôle Académique Romand pour la Trisomie 21 est un projet d'ART21, association romande de Trisomie 21, constitué en association en 2010 avec le Département de médecine génétique développement de l'Université de Genève et la Haute Ecole Pédagogique du Canton de Vaud. PART21 a pour but de contribuer à la constitution, à la gestion et au développement d'un réseau romand de compétences, capable de promouvoir l'excellence de l'accompagnement spécifique des personnes atteintes de trisomie 21.

La présidence est assurée par Laurent Jenny.

Pour plus d'information voir : www.part21.ch

- **GIFFOCH – Groupe International Francophone pour la Formation aux Classifications du Handicap**

ASA-Handicap mental est impliquée depuis plusieurs années dans les projets à rayonnement international menés par les membres du réseau. Le fruit de la collaboration avec le GIFFOCH est une source appréciable d'enrichissement pour le développement de nos prestations, notamment en Suisse romande. Pour plus d'information voir : www.giffoch.org

VII. Remerciements

Nous ne pouvons parler de 2014 sans souligner le fait que fin 2013 nous recevions notre résiliation de bail de sous-location. L'année a donc démarré avec un souci d'envergure, celui de trouver de nouveaux bureaux, à Genève, « mission quasi impossible » diraient certains, à juste titre. La partie s'annonçait d'autant plus difficile au vu du coût élevé de l'immobilier. Après de nombreux mois de recherches intensives, la chance nous a enfin souri et nous avons trouvé une sous-location à la Maison des Associations. Ce lieu est bien centré en ville, accessible par divers transports publics. Nos vifs remerciements vont à M. Régis de Battista, directeur de la Maison des Associations pour nous avoir mis en relation avec ses locataires à la recherche de « co-locataires ». Le 25 juin nous avons déménagé et avons pris possession de notre espace dans la plus grande joie. Nous remercions également toutes les personnes qui nous ont activement soutenus dans cette recherche de nouveaux bureaux.

S'agissant de nos activités, nombreux sont celles et ceux ayant apporté une pierre à l'édifice 2014. Il s'agit bien d'une œuvre collective, rendue possible grâce à la précieuse contribution de nos fidèles membres, amis, partenaires. Les membres du comité d'ASA – Handicap mental s'associent au Secrétariat pour exprimer leurs sincères remerciements :

- aux membres individuels et collectifs qui soutiennent l'action de notre association et l'aident ainsi à poursuivre ses buts ;
- à la Fondation Robert A. Meier-Stiftung pour le legs reçu ;
- aux généreux donateurs ;
- aux collègues du Réseau Romand et à son président Christian Châtelain, ainsi qu'à l'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) pour leur collaboration et soutien ;
- aux collègues/organisateur de la journée d'étude du Pôle académique romand trisomie 21 (PART21) ;
- à la HEP Vaud, à Lausanne, pour la mise à disposition de ses locaux lors de nos journées d'étude ;
- à Olivier Salamin, rédacteur en chef de la revue "Pages Romandes" ;
- au webmaster, Daniel Nussbaum, qui grâce à sa créativité, à son dynamisme et à son engagement, nous aide à rendre nos sites vivants et attractifs pour le visiteur ;
- à la société Worldsoft qui nous a offert les frais d'hébergement du site Arthemo

Pour mir'arts

- Aux membres de la commission pour leur apport dans les groupes de travail, à la direction de leurs institutions qui a rendu possible leur participation et contribution à nos réunions et projets, et aux personnes ressources de mir'arts
 - membres de la commission : Véronique Nemeth, animatrice au Centre de Loisirs de la Fondation Eben-Hézer, Lausanne ; Laurence Cotting, artiste animatrice Association CREAHM Fribourg ; Olga Kamienik, artiste enseignante Atelier d'arts plastiques Foyer Clair Bois-Pinchat, Fondation Clair Bois, Genève ; Uma Arnese Pozzi, directrice artistique et coordinatrice Association Dansehabile Genève ; Michèle Ortiz, chargée de

VII. Remerciements

- communication Fondation Ensemble, Genève ; Myriam Valet, médiatrice culturelle Solidarité-Handicap mental, Lausanne.
- institutions qui contribuent à l'essor du projet mir'arts : la Fondation Eben-Hézer à Lausanne, l'institution L'Espérance à Etoy, la Fondation Clair Bois à Genève, la Fondation Ensemble à Genève, l'association Dansehabile à Genève, l'association CREAHM Fribourg, l'association ROHLING à Berne ;
- personnes ressources : Jean-Christophe Pastor, responsable Ex&Co formation et production vidéo Foyer Clair-Bois Minoteries, Genève ; Geneviève Romang, Enseignante Collège Sainte-Croix, Fribourg.
- aux artistes soutenus par mir'arts ;
- aux animateurs des ateliers avec lesquels nous collaborons ;
- aux intervenants lors du Colloque du 5 juin « La reconnaissance de l'artiste en situation de handicap : rôles et responsabilités dans la création d'un cercle vertueux » :
Prof. Jean-François Malherbe
Andreas Rieder, directeur du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH, Berne ; Mathieu Menghini, historien et praticien de l'action culturelle (Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale, HES-SO)
Alexandre Baumgartner, Gilles Eichhorn, Dominique Gay, artistes ; Philippe Grand, parent de Muriel ; Christian Jelk, artiste, architecte et président de Visarte ; Stéphanie Dorestant-Rauber (Fanny-Fauve), artiste ; Frédéric Vuissoz, Chef d'office, Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), Lausanne ; Pierre Coucourde, Directeur Général de la Fondation Clair Bois.
- à Catherine Canivet, Service culturel Mairie de Ferney-Voltaire (F)
- à France Santi de l'association Insieme Suisse pour sa collaboration à la promotion des artistes de mir'arts à travers le Blog InsiemePLUS (www.insiemeplus.ch)

Pour Agor'actions (Projet « Droits et participation »)

- Aux membres de la commission « Droits & Participation » : Laurent Jenny, Président « PART 21 » et parent d'un jeune en situation de handicap ; Line Lachat, cheffe de service à Pro Infirmis Vaud, Service de la Formation à la vie autonome ; Christine Michellod, membre d'ASA-Handicap mental ; Giulietta Montalto, membre du Forum Handicap Fribourg et du comité de Procap Fribourg ; Véronique Mooser, membre du Forum Handicap Neuchâtel ; Anne Rodi, chargée d'enseignement à la HEP Vaud ; Pierre Weber, autoreprésentant et membre du comité d'ASA-Handicap mental.
- aux institutions ayant accepté d'accorder du temps tant aux professionnels qu'à leur employés ou résidents en situation de handicap :
 - dans le canton de Genève: Fondation Ensemble – Claire Fontaine ; Fondation Aigues-Vertes ; Etablissements publics pour l'intégration (EPI) ; Fondation Clair Bois – Minoteries ;
 - dans le canton de Fribourg : Fondation glânoise en faveur de la personne handicapée mentale et IMC ; La FARA – Fondation Ateliers Résidences Adultes ; Fondation Clos Fleuri ; Fondation La Rosière ;
 - dans le canton du Jura : Fondation Les Castors (Foyer de Porrentruy) ; Fondation Les Castors (Ateliers protégés jurassiens) ;

VII. Remerciements

- dans le canton de Neuchâtel: Fondation Les Perce-Neige ;
 - dans le canton du Valais : ASA-Valais ;
 - dans le canton de Vaud: Fondation L'Espérance ; Fondation de Lavigny ; Fondation Eben Hézer
-
- aux autoreprésentants et aux professionnels directement impliqués dans les groupes de parole ;
 - à la Loterie Romande pour leur don ;
 - au Bureau Fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) pour leur aide financière.

Nous remercions également toutes les personnes ou instances qui, de près ou de loin, nous ont aidés à atteindre les buts que nous nous sommes fixés et que nous aurions pu oublier de nommer ici.

Victoria Becker
Secrétaire générale ASA-Handicap mental

VIII. Comptes 2014

Bilan au 31 décembre 2014		2014	2013
	Annexe	CHF	CHF
Actif			
Actif circulant			
Liquidités	4.1	190'992	196'064
Créance envers le Réseau Romand ASA		9'316	12'944
Comptes de régularisation actif	4.2	3'453	4'530
		203'761	213'538
Actif immobilisé			
Site internet		850	1'575
Logiciel et matériel informatiques		-	467
		850	2'042
Liquidités affectées			
Liquidités affectées au projet "Droits et Participations"	4.4	32'615	-
Total de l'actif		237'226	215'580
Passif			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers divers		3'133	3'000
Comptes de régularisation passif	4.3	31'275	31'917
		34'408	34'917
Fonds affectés			
Fonds affectés au projet "Droits et Participations"	4.4	32'615	-
Capital de l'organisation			
Capitaux liés générés	4.5	94'236	101'377
Résultats reportés		79'286	78'351
Résultat de l'exercice		(3'319)	935
		170'203	180'663
Total du Passif		237'226	215'580

VIII. Comptes 2014

Compte d'exploitation 2014		2014	2014	2013
	Annexe	Budget	Réalisé	Réalisé
Produits		CHF	CHF	CHF
Produits de campagne de collecte de fonds				
Subvention de l'OFAS - Réseau Romand-ASA	4.6	97'895	97'895	97'895
Dons affectés projet "Droits et Participations"	4.4	-	42'000	-
Dons non affectés		15'000	15'000	15'000
		112'895	154'895	112'895
Autres produits				
Produits des prestations	4.7	-	2'340	4'098
Facturation d'honoraires secrétariat	4.7, 4.8	14'300	9'499	13'779
Cotisations	4.9	7'025	7'730	7'727
Produits divers		-	100	75
		21'325	19'669	25'679
Total des produits		134'220	174'564	138'574
Charges d'exploitation				
Charges liées aux prestations				
Frais de personnel liés aux prestations			60'641	57'732
Charges directes de prestations	4.7	7'265	18'883	6'993
		7'265	79'524	64'725
Charges liées à l'administration				
Frais de personnel administratif		95'851	44'617	46'924
Charges d'exploitation	4.10	28'980	27'084	24'801
Amortissements		1'150	1'192	1'205
		125'981	72'893	72'930
Total des charges d'exploitation		133'246	152'417	137'655
Résultat d'exploitation		974	22'147	919
Produits financiers		152	75	101
Charges financières		(52)	(67)	(85)
Résultat financier		100	8	16
Résultat de l'exercice avant attributions		1'074	22'155	935
Dotations aux fonds affectés	4.4	-	(42'000)	-
Dissolution des fonds affectés	4.4	-	9'385	-
Mouvement net des fonds affectés		-	(32'615)	-
Prélèvement des capitaux liés générés	4.5		7'141	
Résultat de l'exercice		1'074	(3'319)	935

VIII. Annexes aux comptes 2014

Annexe aux comptes annuels 2014

1 Forme juridique, mission et prestations

L'association ASA - HANDICAP MENTAL (Association d'aide aux personnes avec un handicap mental) est une association constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

ASA - HANDICAP MENTAL est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale.

L'association a pour but la promotion de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et la valorisation du rôle social :

- des personnes avec un handicap mental et
 - des personnes ayant des difficultés d'apprentissage
- quels que soient le degré de leur handicap et leur âge, qu'elles soient à domicile ou en institution, dans tous les domaines de la vie privée et publique.

Les prestations de l'association sont les suivantes :

- La promotion de la formation et du perfectionnement des professionnels et autres personnes oeuvrant dans les domaines indiqués plus haut.
- L'encouragement de mesures favorisant la recherche et le partenariat entre professionnels et parents.
- La coordination et liens avec les autorités fédérales et des organisations à but similaire en Suisse et à l'Etranger.
- La défense des intérêts des personnes avec un handicap mental ou des difficultés d'apprentissage dans tout ce qui concerne la législation et les contacts avec le grand public.
- La promotion de l'information relative aux problèmes que rencontrent ces personnes.
- La réalisation de projets visant une meilleure qualité de vie des personnes avec un handicap mental et favorisant leur intégration sociale.

2 Organisation de l'association

L'association ASA - HANDICAP MENTAL se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de révision

Le comité

Le comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. En 2014, il se composait des 8 personnes suivantes :

Prénom et Nom	Fonction	Profession
Viviane Guerdan	Présidente	Professeure-formatrice émérite HEP VD
Michel Giroud	Vice-Président	Président Conseil d'Administration de La Castalie, Monthey
Michel Minarro	Trésorier	Responsable commercial et sponsoring
Giuliana Galli-Carminati	Membre	Spécialiste FMH, Psychiatre
Jean-Christophe Pastor	Membre	Resp. des prestations Socio-profess., Fondation Clair-Bois
Francine Wälchli-Vouillot	Membre	Enseignante spécialisée
Doriane Gangloff	Membre	Formatrice pour adultes
Dominique Pont	Membre	Responsable animation, L'Espérance, Etoy
Pierre Weber	Membre	Bénévole dans diverses structures

VIII. Annexes aux comptes 2014

Personnes salariées responsable de la gestion

Victoria Becker	Secrétaire Générale
Teresa Maranzano	Chargée de projet Mir' Arts
Paulo Silva	Secrétaire comptable

L'organe de révision

Madame Florence Rivollet à Genève, expert-comptable diplômée et expert-réviseur agréée auprès de l'ASR a été nommée en qualité d'organe de révision de l'association à partir du bouclage au 31 décembre 2011.

Les liens avec les organisations liées

- Membre de l'Association faitière Réseau Romand ASA par un sous-contrat de prestations
- Membre de l'AIRHM (Association Internationale de recherche scientifique en faveur des personnes avec un handicap mental)
- Membre de Forum Handicap Valais
- Pages Romandes (Espace de partage sur le handicap mental)
- PART21 (Pôle Académique Romand pour la Trisomie 21)
- GIFFOCH (Groupement International Francophone pour la Formation aux Classifications du Handicap)

3 Principales méthodes comptables

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date du bouclage.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition moins les amortissements calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Logiciel et équipements informatiques	33.3%
Site internet	20%

Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits de l'exercice concerné.

Fournisseurs et créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale sur la base des factures correspondant à des livraisons ou des prestations réalisées à la date du bouclage.

Subventions

Les aides financières des collectivités publiques sont comptabilisées sur la base de décisions écrites adressées à l'association.

Facturation d'honoraires et prestations

Les honoraires sont comptabilisés sur la base des prestations facturées.

II. Annexes aux comptes 2014

Annexe aux comptes annuels 2014

4 Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation

4.1 Liquidités	Annexe	2014	2013
Caisse		245	374
CCP		8'085	12'461
Banque Cantonale Valaisanne, Sion		215'277	183'229
		223'607	196'064
./. Liquidités affectées au projet "Droits et Participations"	4.4	(32'615)	-
Liquidités nettes au bilan		190'992	196'064
4.2 Comptes de régularisation actif		2014	2013
Charges payées d'avance		3'403	4'530
Produits à recevoir		50	-
		3'453	4'530
4.3 Comptes de régularisation passif		2014	2013
Charges à payer		27'352	27'985
Produits reçus d'avance		3'923	3'932
		31'275	31'917
4.4 Fonds affectés au projet "Droits et Participations"		2014	2013
Don Loterie Romande		22'000	-
Don Confédération - BFEH		20'000	-
Total des dotations		42'000	-
./. Dissolution pour couverture de charges		(9'385)	
Solde au 31.12.2014		32'615	-

4.5 Tableau de variation des capitaux liés générés

2014	Situation au 1.1.2014	Dotation / (Prélèv.)	Transfert interne	Situation au 31.12.2014
Fonds Festival Arthemo	10'000	-	-	10'000
Fonds Promotion des pratiques artistiques	79'564	(7'141)	-	72'423
Fonds Journées d'étude	11'813	-	-	11'813
Total	101'377	(7'141)	-	94'236
2013	Situation au 1.1.2013	Dotation / (Prélèv.)	Transfert interne	Situation au 31.12.2013
Fonds Festival Arthemo	89'564	-	(79'564)	10'000
Fonds Promotion des pratiques artistiques	-	-	79'564	79'564
Fonds Journées d'étude	11'813	-	-	11'813
Total	101'377	-	-	101'377

L'association dispose d'un Règlement pour assurer la gestion des fonds de réserves liés aux prestations. Pour l'exercice 2013, il a été décidé un transfert interne de CHF 79'564 du fonds pour le Festival Arthemo au fonds de Promotion des pratiques artistiques. En 2014, le fonds pour la promotion des pratiques artistiques assure la couverture de l'excédent de charges directes du projet Mir'arts.

VIII. Annexes aux comptes 2014

4.6 Subvention de l'OFAS

Depuis le 1er janvier 2001, la relation avec la Confédération (OFAS) est assurée par l'intermédiaire d'une organisation faîtière, le Réseau Romand-Asa, à laquelle ASA HANDICAP MENTAL est associée.

Les subventions sont fixées sur la base d'un contrat de prestations pour une période de 4 ans. La subvention de l'année 2014 fait partie du contrat de prestations 2011-2014.

4.7 Produits et charges liés aux prestations

2014	Autres prestations	Mir'arts	Agoractions (Droits&part.)	Total
Produits liés aux prestations				
Fact. d'honoraires secrétariat	9'499			9'499
Inscriptions journées d'étude		1'940		1'940
Produits divers		400		400
	9'499	2'340	-	11'839
Charges liées aux prestations				
Frais de personnel	(10'078)	(47'022)	(3'541)	(60'641)
Frais de projet "Droits et Participation »			(9'385)	(9'385)
Charges Journées d'étude		(6'135)		(6'135)
Frais de fonctionnement	(17)	(3'346)		(3'363)
	(10'095)	(56'503)	(12'926)	(79'524)
Résultat net	(596)	(54'163)	(12'926)	(67'685)
2013	Autres prestations	Mir'arts	Agoractions (Droits&part.)	Total
Produits liés aux prestations				
Fact. d'honoraires secrétariat	13'779			13'779
Inscriptions journées d'étude		3'898		3'898
Produits divers		200		200
	13'779	4'098		17'877
Charges liées aux prestations				
Frais de personnel	(14'152)	(43'580)		(57'732)
Charges Journées d'étude		(4'303)		(4'303)
Frais de fonctionnement		(2'645)	(45)	(2'690)
	(14'152)	(50'528)	(45)	(64'725)
Résultat net	(373)	(46'430)	(45)	(46'848)

4.8 Facturation d'honoraires secrétariat

	2014	2013
Honoraires tenue secrétariat Réseau Romand ASA	9'100	12'900
Honoraires tenue secrétariat Part21	399	879

VIII. Annexes aux comptes 2014

4.9 Cotisations	2014	2013
Cotisations membres individuels	2'195	2'165
Cotisations membres collectifs	5'650	5'450
Total cotisations 2014/2015	7'845	7'615
	(3'923	
./. Part des cotisations concernant exercice suivant 2015)	(3'808)
+ Part des cotisations concernant exercice en cours 2014	3'808	3'920
Total comptabilisé au 31.12.2014	7'730	7'727

4.10 Charges d'exploitation	2014	2013
Loyer, entretien locaux et assurances	9'695	11'310
Frais de comité et assemblées	1'072	445
Frais de déplacement	2'790	2'441
Frais de bureau	484	1'013
Fourniture et interventions informatique	1'267	715
Frais site internet	1'531	1'668
Honoraires comptabilité et révision	5'000	3'246
Promotion, publicité	939	396
Frais de téléphone	2'444	1'756
Cotisations organisations suisses	1'458	1'458
Charges diverses	404	353
	27'084	24'801

5 Autres informations	2014	2013
5.1 Engagement	Néant	Néant
5.2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements	Néant	Néant
5.3 Valeur d'assurance incendie des immobilisations	60'000	60'000
5.4 Indemnités versées aux membres du comité		

Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux groupes de travail. Une indemnité leur est versée pour couvrir leur frais de déplacement calculée selon le tarif des CFF en 2ème classe.

Genève, le 1^{er} juin 2015

Victoria Becker
Secrétaire générale ASA-Handicap mental

Michel Minarro
Trésorier ASA-Handicap mental

IX. Rapport de l'organe de contrôle



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de l'association **ASA - HANDICAP MENTAL**, Genève

En ma qualité d'organe de révision, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et l'annexe) de l'association **ASA - HANDICAP MENTAL** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 1^{er} juin 2015



Florence RIVOLLET
Experte-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Annexes :
Etats financiers (bilan, compte d'exploitation et l'annexe)

X. Comité et Commissions

COMITE ASA - HANDICAP MENTAL

Viviane Guerdan, guerdan@iprolink.ch	Présidente
Michel Giroud, giroud.michel@gmail.com *	Vice- Président
Michel Minarro, mminarro@me.com	Trésorier
Jean-Christophe Pastor, jean-christophe.pastor@clairbois.ch	Membre
Dominique Pont, dominique.pont@esperance.ch	Membre
Giuliana Galli Carminati, giulianagallicarminati@hotmail.com	Membre
Francine Wälchli-Vouillot, fwaelchli@hispeed.ch	Membre
Doriane Gangloff, doriane.gangloff@bluewin.ch	Membre
Pierre Weber, pierre8weber@bluewin.ch	Membre

* jusqu'à u 29 septembre

MEMBRES DELEGUES & CONSEILS ASA-HANDICAP MENTAL

Michel Giroud, giroud.michel@gmail.com	Délégué administratif
--	-----------------------

COMMISSION MIR'ARTS

Dominique Pont, dominique.pont@esperance.ch	Responsable de commission
Teresa Maranzano, teresa.maranzano@mirarts.ch	Chargée de projet
Viviane Guerdan, guerdan@iprolink.ch	Membre
Véronique Nemeth, veronique.nemeth@eben-hezer.ch	Membre
Laurence Cotting, info@creahm.ch	Membre
Olga Kamienik, olga.kamienik@clairbois.ch	Membre
Jean-Christophe Pastor, jean-christophe.pastor@clairbois.ch	Membre
Uma Arnese Pozzi, u.arnese@danse-habile.ch	Membre
Michèle Ortiz, m.ortiz@fondation-ensemble.ch	Membre

COMMISSION DROITS ET PARTICIPATION

Viviane Guerdan, guerdan@iprolink.ch	Responsable du projet & de la commission
Doriane Gangloff, doriane.gangloff@bluewin.ch	Coordinatrice du projet
Laurent Jenny, jennylcdh@bluewin.ch	Membre
Line Lachat, line.lachat@proinfirmiss.ch	Membre
Christine Michellod, cmichellod@infomaniak.ch	Membre
Giulietta Montalto, giuliettamontalto@hotmail.com	Membre
Véronique Mooser, veronique.mooser@ne.ch	Membre
Anne Rodi, anne.rodii@hepl.ch	Membre

SECRETARIAT PERMANENT

Victoria Becker, vb.asa-handicap-mental@bluewin.ch	Secrétaire générale
Teresa Maranzano, teresa.maranzano@mirarts.ch	Chargée de projet mir'arts
Paulo Silva, asa-handicap-mental@bluewin.ch	Secrétaire comptable

ASA – Handicap mental

Association d'aide aux personnes avec un handicap mental

Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Tél. 022 792.48.65 | Fax 022 792.53.04

asa-handicap-mental@bluewin.ch

www.asa-handicap-mental.ch

www.mirarts.ch